



Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement

Vérfié le 05 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Autres cas ? [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748)

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France. Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

En France

Dans une nouvelle commune

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit les listes électorales au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. Mais les personnes déménageant pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin. Il s'agit des personnes déménageant pour une des raisons suivantes :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Suite à un départ à la retraite (agent public)

Les personnes suivantes peuvent demander à être inscrites jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin :

- un agent public qui déménage parce qu'il a été admis à la retraite après le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- et les membres de sa famille domiciliés avec lui à la date de son départ à la retraite.

Il faut fournir à la mairie les documents suivants :

- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- [Justificatif de domicile de moins de 3 mois \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (également disponible en mairie)
- Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite, ...)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Pour des raisons professionnelles

Les personnes suivantes peuvent demander à être inscrites jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin :

- Une personne qui déménage à cause de son travail (hors mutation ou admission à la retraite) après le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin, ainsi que les membres de sa famille domiciliés avec elle à cette date,
- Un agent public qui déménage suite à une mutation après le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin, ainsi que les membres de sa famille domiciliés avec lui à cette date,
- Un militaire renvoyé dans son foyer après avoir satisfait à ses obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de son retour à la vie civile le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Il faut fournir à la mairie les documents suivants :

- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- [Justificatif de domicile de moins de 3 mois \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (également disponible en

mairie)

- Justificatif de situation particulière (mutation, retour à la vie civile, ...)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Comment s'inscrire ?

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)

Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir :

- un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- votre [justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- votre [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- le formulaire [cerfa n°12669*02 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire **cerfa n°12669*02** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription
- Photocopie d'un **justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- Photocopie d'un **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Changement d'adresse dans la même commune

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée d'un **document justificatif** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>) du nouveau domicile.

Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr/) ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- **Justificatif du nouveau domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire **cerfa n°12669** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).
La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- [Justificatif de nouveau domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie). La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription. La case *déménagement au sein de la même commune* doit être cochée.
- Photocopie d'un [justificatif du nouveau domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Départ pour l'étranger

Si vous déménagez pour résider à l'étranger, il est possible de demander soit à être inscrit sur une liste consulaire et dans ce cas vous voterez dans votre pays de résidence, soit à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie et dans ce cas vous voterez en France.

S'inscrire pour voter à l'étranger

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Il est possible de demander à être inscrit sur la liste électorale consulaire :

- soit par internet, à l'aide du [registre des Français établis hors de France \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307)
- soit auprès de votre consulat ou ambassade (sur place ou par correspondance)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Par internet (via le registre des Français établis hors de France)

Vous pouvez utiliser le *service en ligne d'inscription sur le registre des Français de l'étranger* pour demander votre inscription sur la liste électorale consulaire :

- si vous êtes déjà inscrit sur le [registre des Français établis hors de France \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307)
- ou à l'occasion de votre demande d'inscription sur le [registre des Français établis hors de France \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307)

Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/INSRegistreFR/demarche?action=INSCRIPTION>)

Sur place ou par correspondance

Vous pouvez demander l'inscription sur la liste électorale consulaire en contactant directement votre consulat ou ambassade.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat français à l'étranger](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaire-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/) ↗ (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaire-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>)

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin

S'inscrire pour voter en France

Vous pouvez vous [inscrire sur la liste électorale de la commune \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367) :

- où est situé votre domicile
- où vous résidez depuis au moins 6 mois
- où vous êtes assujéti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de l'une de ces communes :

- votre commune de naissance
- la commune de votre dernier domicile
- la commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois
- la commune où est né, est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale un de vos *parents (jusqu'au 4e degré)* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R53206>)
- la commune où est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale votre époux(se) ou l'un de vos *parents (jusqu'au 4e degré)* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R53206>)


En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- [Justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)

Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectoral/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- **Justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- **Justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire **cerfa n°12669** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir :

- un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- votre **justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- votre **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- le formulaire **cerfa n°12669*02** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire **cerfa n°12669*02** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription
- Photocopie d'un **justificatif d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- Photocopie d'un **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)



À noter : cette nouvelle inscription annulera toute précédente inscription sur les listes électorales.

Retour définitif en France

Si vous n'étiez pas inscrit sur la liste électorale d'une mairie lorsque vous résidiez à l'étranger, alors il faut vous inscrire sur la liste électorale de votre commune pour pouvoir voter en France.

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)

Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- Formulaire [cerfa n°12669](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir :

- un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- votre [justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779>)
- votre [justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>)
- le formulaire [cerfa n°12669*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669*02 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- mais dans certaines situations (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>), ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin

Textes de référence

- Code électoral : articles L9 à L15-1 [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164051&cidTexte=LEGITEXT000006070239\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164051&cidTexte=LEGITEXT000006070239)
Conditions d'inscription sur une liste électorale
- Code électoral : articles L30 à L32 [✉ \(http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164053&cidTexte=LEGITEXT000006070239\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164053&cidTexte=LEGITEXT000006070239)
Cas particuliers d'inscription
- Réponse ministérielle du 23 janvier 2014 sur la distinction entre domicile et résidence [✉ \(http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130908232\)](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130908232)
- Instruction du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) [✉ \(http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/11/cir_44101.pdf\)](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/11/cir_44101.pdf)

Services en ligne et formulaires

- Demander son inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)
Formulaire
- Demande d'inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)
Téléservice
- Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248>)
Téléservice
- Registre des Français établis hors de France - Actualisation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43249>)
Téléservice
- Registre des Français établis hors de France - Radiation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251>)
Téléservice